

	COMPTE-RENDU	
	CONSEIL MUNICIPAL Du 19 JUIN 2017 à 20H00	Page 1 / 10

L'an deux mil dix-sept, le dix-neuf juin, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune d'**AVOINE** était réuni dans la salle du Conseil de la Mairie, après affichage et convocation légale en date du 12 juin 2017, la séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur **GODOY Didier**,

PRÉSENTS

M. **GODOY** – Maire

M. **DESBLAGHES** – Mme **HENRY** – M. **REMMERIE** – Mme **BERTAULT** – M. **DALY** – Maire-Adjoints

M. **ALBERT** – Mme **ASTIER** – M. **FERDOEL** – Mme **BERGMANN** – MM **MARTIN** – **LALOUETTE** –

Mme **DUPLESSIS C.** – MM. **CHARRIER** – **SORAIS** – **KLIMCZAK** – Mme **AUROUX** – Conseillers

EXCUSÉES AYANT DONNÉ POUVOIR

Mme **DUPLESSIS E.** à Mme **DUPLESSIS C.**

Mme **DEPAIX** à Mme **ASTIER**

Secrétaire de séance : Madame Cinthia **DUPLESSIS**

- Approbation du compte-rendu du 30 Mai 2017 à l'unanimité

Décisions prises depuis le dernier conseil :

- 2017.04.24/16 : Contrat relatif au dispositif prévisionnel de secours pour le festival Avoine Zone Groove avec l'association « CROIX ROUGE » pour un montant de 1.946,50 € H.T.
- 2017.05.12/17 : Contrats de prestation sons et lumières pour le Festival Avoine Zone Groove avec la société ALIVE EVENTS pour un montant minimum de 20.000 € et un montant maximum de 80.000 € et la société GESTE SCENIQUE pour un montant minimum de 10.000 € et un montant maximum de 40.000 €.
- 2017.05.22/18 : Convention de mise à disposition de locaux de l'ancienne bibliothèque en faveur de la gendarmerie – PSIG, à titre gratuit à compter du 01/06/2017 jusqu'au 28/02/2018.
- 2017.05.24/19 : Remplacement de la main courante du terrain A au stade Marcel Vignaud : déclaration de la procédure de passation du marché sans suite.
- 2017.05.24/20 : Contrat relatif à l'aménagement des loges pour le festival Avoine Zone Groove avec la société ARD EXPO pour un montant minimum de 7.000 € H.T et un montant maximum de 15.000,00 € H.T.
- 2017.05.24/21 : Contrat relatif à la réfection de quatre parkings aux Bonnes Greniers avec la société HEGRON pour un montant de 32.222,00 € H.T.
- 2017.05.24/22 : Contrat relatif à la surveillance du Festival Avoine Zone Groove avec la société SECURIT DOG MAN pour un montant minimum de 20.000,00 € H.T et montant maximum de 60.000,00 € H.T.
- 2017.06.08/23 : contrat relatif à la maintenance de la téléphonie de la mairie avec la société HEXATEL pour un montant annuel de 1.131,13 € H.T.

Monsieur le Maire aborde l'ordre du jour :

- Finances

- Budget – décision modificative n°1

Intervenant : Brigitte BERTAULT

Investissement

✓ Dépenses

Opération	Chapitre	Compte	Montant
10	21	2183	-30 000.00 €
10	20	2051	+30 000.00 €
12	23	2313	+192 000.00 €
51	23	2313	+70 000.00 €
41	23	2315	-50 000.00 €
50	23	2313	-20 000.00 €
162	23	2315	-150 000.00 €
175	23	2315	+30 000.00 €
	21	2111	+20 000.00 €
	21	2182	-32 000.00 €
	21	2188	+10 000.00 €
	23	2313	-42 000.00 €
	020	020	-28 000.00 €
Total Dépenses Investissement			0.00 €

✓ Recettes de Fonctionnement

73	73221	-1 154 292.00 €
73	73111	+1 154 292.00 €
Total Recette		0.00 €

✓ Dépenses de Fonctionnement

011	60624	+12 000.00 €
022	022	-12 000.00 €
Total Recette		0.00 €

Soit un budget total :

Dépenses d'investissement : 6 246 242.33 €

Recettes d'investissement : 6 246 242.33 €

Dépenses de fonctionnement : 10 230 408.42 €

Recettes de fonctionnement : 10 230 408.42€

Approbation à l'unanimité

Mme AUROUX demande à quel montant s'élève les travaux de l'école maternelle ?

M. GODOY lui répond que l'on reste dans le budget initial de 1.200.000 €.

➤ **Club d'échecs – Subvention exceptionnelle**

Intervenant : Jean-Marcel ALBERT

Il est présenté au Conseil une demande de subvention émanant du club d'échecs d'un montant de 1.400,00 € pour la prise en charge du déplacement de 14 jeunes inscrits aux championnats de France qui se sont déroulés à Belfort du 16 au 23 avril 2017.

La participation financière proposée au Conseil, pour cette subvention exceptionnelle, s'élève à 1.400,00 euros.

M. CHARRIER ne prend pas part au vote en raison de son implication au sein du Club.

Pour : 18, Contre : 0, Abstention : 0

➤ **L'échappée Rose – Subvention exceptionnelle**

Intervenant : Didier GODOY

Il est présenté au Conseil une demande de subvention émanant de l'association « L'échappée Rose » dans le cadre de la campagne de mobilisation nationale contre le cancer du sein d'Octobre Rose du 30/09 au 06/10/2017.

La participation financière proposée au Conseil, pour cette subvention exceptionnelle, s'élève à 500,00 euros.

Approbation à l'unanimité

➤ **Centre Equestre d'Isoré – Subvention exceptionnelle**

Intervenant : Jean-Marcel ALBERT

Il est présenté au Conseil une demande de subvention émanant du Centre Equestre d'Isoré pour contribuer à la participation de 5 cavalières inscrites aux championnats de France à Lamotte Beuvron du 22 au 30 Juillet 2017.

La participation financière proposée au Conseil, pour cette subvention exceptionnelle, s'élève à 500,00 euros.

Approbation à l'unanimité

➤ **Don**

Intervenant : Didier GODOY

Il est proposé d'attribuer la somme de 100 € sous forme de don, en faveur de l'association « Ligue contre le cancer » dont le Comité Départemental est situé à Tours – 331 rue Victor Hugo.

Approbation à l'unanimité

- **Travaux**

Intervenant : Yves DESBLACHES

➤ **Restructuration de la salle des fêtes – Franck Beun Habitat Avenant n°1**

Le 11 Mai 2017, la commission d'ouverture des plis a validé l'avenant n°1 de l'entreprise Franck Beun Habitat, pour le lot n°6 Plâtrerie, pour un montant de 11.557,82 € H.T.

Cet avenant a pour objet divers travaux modificatifs en plus et moins-value (plafonds, habillage puits de lumière, échafaudage, cloisons...)

Le montant initial du marché étant de 59.944,50 € H.T, l'avenant n°1 de 11.557,82 € H.T porte le marché à la somme de 71.502,32 € H.T.

Pour : 18, Contre : 1, Abstention : 0

Mme AUROUX estime qu'il y a beaucoup d'avenants des entreprises alors qu'il ne devrait y en avoir aucun sur les marchés.

M. FERDOEL estime également qu'il y a beaucoup d'avenants et que lors de l'analyse des offres, l'entreprise classée en 2^{ème} position aurait pu faire une offre mieux disante.

M. SORAIS estime qu'il appartient au maître d'œuvre de prévoir l'ensemble des préconisations et travaux.

M. KLIMCZAK précise qu'il y a des avenants auxquels on ne peut échapper dans la mesure où certains travaux ne peuvent être prévus initialement. Ils sont découverts au fur et à mesure de la réalisation du chantier.

➤ **Restructuration de la salle des fêtes – LANDREAU Avenant n°1**

Le 8 Juin 2017, la commission d'ouverture des plis a validé l'avenant n°1 de l'entreprise LANDREAU, pour le lot n°8 Electricité, pour un montant de 1.256,75 € H.T.

Cet avenant a pour objet divers travaux supplémentaires (rocade téléphonique, éclairage, alarme incendie, chaufferie...)

Le montant initial du marché étant de 70.143,41 € H.T, l'avenant n°1 de 1.256,75 € H.T porte le marché à la somme de 71.400,16 € H.T.

Pour : 18, Contre : 1, Abstention : 0

➤ **Restructuration de l'école maternelle et de la cantine – ABIE Avenant n°2**

Le 24 Mai 2017, la commission d'ouverture des plis a validé l'avenant n°2 de l'entreprise ABIE, pour le lot n°9 Menuiseries intérieures bois, pour un montant de 6.066,85 € H.T.

Cet avenant a pour objet des travaux supplémentaires pour agencement de menuiseries intérieures bois : plinthes, tasseaux faux plafond, trappe de visite rangement meuble bureau, coffrage, store occultant.

Le montant initial du marché étant de 41.507,56 € H.T, l'avenant n°2 de 6.066,85 € H.T porte le marché à la somme de 47.574,41 € H.T.

Pour : 18, Contre : 1, Abstention : 0

➤ **Restructuration de l'école maternelle et de la cantine – LES ARTISANS PAYSAGISTES
Avenant n°1**

Le 24 Mai 2017, la commission d'ouverture des plis a validé l'avenant n°1 de l'entreprise LES ARTISANS PAYSAGISTES, pour le lot n°14 Espaces verts, pour un montant de 3.643,15 € H.T.
Cet avenant a pour objet des travaux supplémentaires pour le remplacement des jeux et un complément pour le sol.

Le montant initial du marché étant de 29.983,20 € H.T, l'avenant n°1 de 3.643,15 € H.T porte le marché à la somme de 33.626,35 € H.T.

Pour : 18, Contre : 1, Abstention : 0

➤ **Aménagements des rues Duguay Trouin, Georges Joubert et RD 749 – Approbation
PRO et DCE**

Il est rappelé au Conseil qu'en date du 24 Avril 2017, il avait été approuvé le dossier d'avant-projet concernant les aménagements des rues Duguay Trouin, Georges Joubert et RD 749 pour un montant de travaux estimatif de 292.410,00 € H.T.

A ce jour, le cabinet INEVIA, nous fait part du projet définitif ainsi que du Dossier de Consultation des Entreprises.

Approbation à l'unanimité

M. DESBLACHES précise qu'il est prévu 154 heures d'insertion sociale sur le lot « voirie ».
M.CHARRIER demande la date de début des travaux, car il y a déjà les travaux du pont de Port Boulet qui perturbent la circulation.
M. DESBLACHES précise que les travaux débiteront en septembre et que les travaux du pont seront terminés.

• **Personnel – Prime de travaux insalubres**

Intervenant : Didier GODOY

Il est proposé au Conseil Municipal le versement de la prime pour travaux insalubres, relative à l'année 2016, en faveur des agents du service technique, pour un montant total de 2 517,29 euros.

Approbation à l'unanimité

• **Affaires Générales**

Intervenant : Yves DESBLACHES

➤ **Cession de la parcelle 3 rue des écoles (AL 259)**

Il est rappelé au conseil que lors de la réunion du Conseil Municipal du 27 Mars 2017, il avait été décidé de céder la parcelle AL 262 d'une superficie de 295 m² au profit de M. Yacine BENRHOUMA pour un montant de 30.000 € net.

Il propose au Conseil que soit associée à cette cession la parcelle AL 259 d'une superficie de 24 m² sans supplément.

Approbation à l'unanimité

➤ Déclassement du domaine public – Emprises parcellaires

Afin d'ouvrir de la réserve foncière communale à la construction d'habitations sur le territoire de la commune, il conviendrait d'extraire quelques surfaces du domaine public.
Comme le précise le Code de la Voirie Routière, le classement et le déclassement des voies communales sont prononcés par le conseil municipal.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L. 2122-21 ;

Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques notamment ses articles L. 2111-1 et L.2141-1 ;

Vu le Code de la Voirie Routière, notamment son article L. 143-3 ;

Monsieur le Maire propose de :

-VALIDER et AUTORISER le déclassement du domaine public communal, les emprises situées et détaillées comme suit :

- Emprise située à l'intersection des rues Jacques Cartier et Charles Lindbergh pour une surface de 500 m² à proximité de la parcelle cadastrée AM 812
- Emprise située au bout de la rue Jean-Yves Cousteau pour une surface de 1 000 m² située à proximité de la parcelle cadastrée AM 843.
- Emprise située entre la rue Louis Blériot et le lieu-dit des Terres Noires pour une surface de 1000 m² ;
- Emprise située à l'arrière de la parcelle cadastrée AM 845 dans l'alignement de la parcelle AM 844 ;

- AUTORISER la mission d'un géomètre-Expert afin de délimiter ces emprises foncières ;

- DECIDER la désaffectation des parcelles décrites ci-dessus ;

Approbation à l'unanimité

- **Culture**

- **Festival Avoine Zone Groove**

M. GODOY fait un point sur les ventes du Festival : à l'heure actuelle 3497 places vendues pour le vendredi, 3646 places vendues pour le samedi et 3911 places vendues pour le dimanche.

Intervenant : Michel DALY

- Convention de partenariat avec la Caisse d'Epargne
Pour : 17, Contre : 2, Abstention : 0

- Convention de partenariat avec l'AOCC
Pour : 17, Contre : 2, Abstention : 0

- Convention de mécénat avec la SAS CASSEGRAIN
Pour : 17, Contre : 2, Abstention : 0

- Convention de partenariat avec la société AKERMAN
Pour : 17, Contre : 2, Abstention : 0

- Modification des stocks et des produits dérivés
Pour : 17, Contre : 2, Abstention : 0

Monsieur Sorais souhaite connaître la valorisation de l'hébergement et des repas des artistes intervenants sur le festival.

- Tarification des objets mis en vente
Pour : 17, Contre : 2, Abstention : 0

○ Saison Culturelle

- Programmation 2017/2018

JOUR	GENRE	TITRE
Mardi 19/09/2017	Clown	Compagnie les Foux Feux Rieux / Kaminé
Samedi 14/10/2017	Humour	Elodie Poux
Samedi 18/11/2017	Jazz manouche	Trio Rosenberg
Samedi 16/12/2017	Soul Jazz	ALA.NI
Samedi 13/01/2018	Chanson	Malakit + Julien Girard
Samedi 10/02/2018	Guitare	Thibault Cauvin
Samedi 17/03/2018	Chanson / musiques du monde	Sages comme des sauvages
Lundi 26/03/2018	Musique classique	Orchestre Symphonique Région Centre Tours
Vendredi 06/04/2018	Chanson	Tim Dup
Mercredi 18/04/2018	Chanson Humour	Blond blond blond

Approbation à l'unanimité

- Tarification 2017/2018

Monsieur Daly indique que la commission culture propose une augmentation des prix d'un euro.

JOUR	TITRE	CATEGORIE	TARIF PLEIN	TARIF ABONNE/CE	TARIF REDUIT
Mardi 19/09/2017	Compagnie les Foux Feux Rieux / Kaminé	/	/	/	/
Samedi 14/10/2017	Elodie Poux	A	21	18	16
Samedi 18/11/2017	Trio Rosenberg	A	21	18	16
Samedi 16/12/2017	ALA.NI	B	17	14	12
Samedi 13/01/2018	Malakit + Julien Girard	C	7.5	0/7.5	7.5
Samedi 10/02/2018	Thibault Cauvin	B	17	14	12
Samedi 17/03/2018	Sages comme des sauvages	B	17	14	12
Lundi 26/03/2018	Orchestre Symphonique Région Centre Tours	B	17	14	12
Vendredi 06/04/2018	Tim Dup	B	17	14	12
Mercredi 18/04/2018	Blond blond blond	A	21	18	16

Approbation à l'unanimité

- Remboursement des billets en cas d'annulation des spectacles
- Point de vente Billetterie Ticketnet
- Contrat de cession de la Compagnie Foufeuxrieux pour leur spectacle « Kamin'é » prévu le 19/09/2017 à 19h pour un montant de 1.405,40 € TTC.
- Contrat de cession de SASU KALMIA PRODUCTIONS pour le spectacle « Elodie POUX – Le Syndrome du Playmobil » prévu le 14/10/2017 pour un montant de 2.954,00 TTC.
- Contrat de cession MAD MINUTE MUSIC SARL pour le spectacle « THIBAULT CAUVIN – solo guitare » prévu le 10/02/2018 pour un montant de 3.165,00 € TTC.

Approbation à l'unanimité pour l'ensemble de ces dossiers

M. REMMERIE demande comment s'explique la catégorie de tarif du contrat de cession d'Elodie Poux dans la mesure où son cachet est équivalent à celui de Malakit/ Girard.

M. GODOY précise qu'Elodie POUX est plus connue et qu'il y a plus de frais pour l'organisation de ce spectacle.

○ **PACT 2017**

La Commune a sollicité une subvention prévisionnelle de 50.000,00 € auprès de la Région Centre-Val de Loire pour le soutien aux manifestations artistiques et culturelles de territoire. Il nous a été notifié le montant définitif de 48.805,00 € qu'il convient de répartir.

Cette subvention sera reversée, comme suit, aux partenaires de projets :

- 9.100,00 € pour la structure Compagnie du Petit Monde, sur une dépense artistique prévisionnelle de 25.806,00 € (Saison Jeune Public)
- 2.000,00 € pour la structure Association des Fêtes de Beaumont en Véron, sur une dépense artistique prévisionnelle de 19.696,00 € (Festival « Festimontois »)
- 4.000,00 € pour la structure Mairie de Bourgueil, sur une dépense artistique prévisionnelle de 8.467,00 € (Saison Culturelle)
- 33.705,00 € pour la structure Mairie d'Avoine, sur une dépense artistique prévisionnelle de 303.000,00 € (Festival et Saison Culturelle)

M. SORAIS demande pourquoi la ville de Bourgueil bénéficie d'une subvention qui couvre la moitié de ses dépenses.

M. KLIMCZAK précise que c'était déjà le cas l'année dernière.

M. GODOY ajoute qu'il est nécessaire d'avoir la ville de Bourgueil pour atteindre les 5.000 habitants et rester dans un cadre pluri communal.

Approbation à l'unanimité

○ **Projet Rabelais à volonté – Convention CC-CVL**

La Communauté de Communes Chinon Vienne et Loire organise d'avril à novembre 2017, un temps fort intitulé « Rabelais à volonté ! » dédié à François Rabelais : spectacles, expositions, conférences et colloques sont ainsi programmés. Chacune des 18 communes du territoire s'engage à accueillir au moins un spectacle et ce, dans le cadre d'une convention.

A cet effet, il est annoncé la représentation d'un spectacle intitulé « Un gros gras Gargantua » le samedi 25 novembre 2017 sis à Avoine, à l'Espace Culturel.

Une convention a été établie et précise les modalités de prise en charge respectives, liées à l'organisation de ce spectacle.

Approbation à l'unanimité

- **Un dimanche à la campagne**

Intervenant : Brigitte BERTAULT

- Contrat de cession émanant de Fréquence 47 pour le spectacle « Les étoiles du cirque Galaxy avec yourte à ciel ouvert » prévu le 10/09/2017 pour un montant de 1.055,00 € TTC.
- Contrat de cession émanant de Babeltour pour le spectacle « Fanfare kafi » prévu le 10/09/2017 pour un montant de 1.745,00 € TTC.

Approbation à l'unanimité

- **Environnement**

Intervenant : Bernard REMMERIE

- **Charte CEN Centre – Plantes invasives**

Cette charte a pour objectif de stopper l'introduction de plantes exotiques envahissantes sur le territoire de la commune en interdisant l'emploi de l'ensemble de ces espèces par les services de la collectivité ou par les aménageurs mandatés dans le fleurissement ou les créations paysagères de notre territoire.

Il est ainsi convenu que la commune d'Avoine s'engage dans une démarche de préservation de la biodiversité et de sensibilisation des habitants sur cette thématique proposée par le Conservatoire d'Espaces Naturels de la Région Centre relative à la lutte contre les plantes invasives.

Un article ciblé sur une plante invasive sera publié dans les prochains bulletins municipaux.

Approbation à l'unanimité

- **Charte de création, d'aménagement et d'entretien des espaces verts de la commune**

Il est proposé au Conseil la Charte de création, d'aménagement et d'entretien des espaces verts publics de la commune à destination des services municipaux et des entreprises travaillant sur la commune.

Cette Charte détaille l'ensemble des dispositions prises pour la création, l'entretien, la gestion et l'ensemble des bonnes pratiques appliqués aux espaces verts communaux. Elle reprend les prescriptions et recommandations du Conservatoire des Espaces Naturels du Centre sur le contrôle et le confinement des plantes invasives.

Il est ainsi convenu que la commune d'Avoine s'engage dans une démarche de préservation de la biodiversité et des ressources naturelles.

Approbation à l'unanimité

- **Questions Diverses**

M. GODOY fait part au Conseil des différents remerciements qui ont été adressés au Conseil municipal :

- les Jardins de Rabelais pour le prêt de l'espace culturel
- le Centre Equestre d'Isoré pour les services rendus par le service technique de la commune

- M. JOSSE Jonathan pour la subvention versée qui a contribué au financement de son projet « Tour de France » en handbike
- AFM Téléthon et la prévention routière pour la subvention qui leur a été accordée
- l'Union Départementale des Sapeurs-Pompiers d'Indre et Loire pour le vin d'honneur qui leur a été offert
- la section hand-ball de l'USEAB pour avoir mis à disposition M. B. FOURASTE lors du stage qui s'est déroulé les 11 et 12 avril 2017.
- N. DUHAYER pour les obsèques de son beau-père

M. GODOY fait part au Conseil Municipal du Challenge des élus de la boule de fort qui se tiendra du 2 septembre au 21 octobre 2017.

M. CHARRIER demande l'état d'avancement de la cession du centre équestre d'Isoré.

M. le Maire l'informe qu'il n'y a pas d'évolution à ce jour mais que la convention de mise à disposition est en cours jusqu'au 31 décembre 2017, renouvelable par tacite reconduction.

Toutefois, la dénonciation de la convention peut être opérée par l'une ou l'autre des parties dans un délai de 3 mois.

M. SORAIS souhaite connaître le propriétaire de la parcelle non entretenue derrière chez lui.

M. DESBLACHES lui communiquera les coordonnées du propriétaire.

Par ailleurs, il précise que l'antenne collective appartient à EDF.

Pour information : les services techniques interviendront pour faire un nettoyage du local/abribus attenant au transformateur.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

La Secrétaire de séance,

Cinthia DUPLESSIS



Le Maire,

Didier GODOY

